Image not found or type unknown

Conditions de Réitération d'enchères

Par **chrris**, le **10/07/2014** à **13:23**

Bonjour,

J ai remporté aux enchères ma propre maison dont je suis propriétaire en co-indivision (50%-50%)

Dans un délai de deux mois, j ai réglé la moitié de la valeur de l'adjudication.

Le cahier des charges mentionnent bien l' article 26 autorisant l’acquéreur co-indivisaire à régler l'intégralité du bien au moment du partage établi par un notaire désigné par un juge.

L'autre co indivisaire, veut engager une réitération de l enchère, sous prétexte que je n ai pas réglé l'intégralité du bien dans les délais impartis.

Est elle dans ses droits ?

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés